AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي

UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis-Abéba, Éthiopie. Boîte Postale : 3243 Tél. : (251-11) 5513 822 Télécopie : (251-11) 5519 321
Courriel : situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
983EME RÉUNION (VIRTUELLE)
16 H : 00, HEURE D'ADDIS-ABÉBA
4 MARS 2021

NOTE DE CADRAGE

RÔLE UNIFIÉ DES MEMBRES AFRICAINS DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES (A3) AU SEIN DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES

NOTE DE CADRAGE

RÔLE UNIFIÉ DES MEMBRES AFRICAINS DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES (A3) AU SEIN DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES

I. CONTEXTE

1. Le Conseil de paix et de sécurité (CPS), en vue de renforcer son partenariat avec les Nations unies (NU) dans les domaines de la paix et de la sécurité en Afrique, a tenu sa 397e réunion au niveau des chefs d'État et de gouvernement, à New York, le 23 septembre 2013, et a décidé, entre autres, de la nécessité de "*consultations accrues entre le Conseil de paix et de sécurité et les membres africains du Conseil de sécurité de l'ONU, afin de s'assurer que les décisions adoptées par le Conseil sont effectivement promues et défendues au sein du Conseil de sécurité de l'ONU*". Dans le cadre de la mise en œuvre de la décision, le CPS a décidé d'organiser, en 2013, un séminaire annuel de haut niveau sur la paix et la sécurité entre le CPS, les membres africains du Conseil de sécurité des Nations unies (A3), la Commission de l'UA, les Nations unies et d'autres partenaires, afin de discuter et d'échanger des vues sur des questions liées à la coordination entre le CPS et l'A3 sur la paix et la sécurité sur le continent.

2. Au cours de ce séminaire, le groupe des membres de l'A3 a été constitué en vue d'unifier les efforts des membres africains au sein du Conseil de sécurité des Nations unies afin de promouvoir avec force et efficacité les positions et intérêts et les positions communes de l'Afrique d'une voix unifiée au Conseil de sécurité des Nations unies. En outre, le CPS a institutionnalisé la tenue des séminaires de haut niveau une fois par an, sous le thème "***Aider les membres africains du Conseil de sécurité des Nations unies à se préparer à traiter les questions de paix et de sécurité sur le continent"***. Depuis lors, le rôle de l'A3 au sein du Conseil de sécurité des Nations unies a été marqué par des réalisations significatives et sa coopération avec le CPS s'est également considérablement améliorée.

3. Il convient de noter qu'en 2020, les questions africaines ont représenté 82 réunions, soit 47 % des réunions du Conseil de sécurité des Nations unies, 29 résolutions et 4 déclarations présidentielles (au total 33 décisions du Conseil de sécurité des Nations unies), soit 64,71 % des décisions du Conseil de sécurité des Nations unies (résolutions et déclarations présidentielles) et, sur 26 résolutions adoptées au titre du chapitre VII, 20 concernaient l'Afrique. À cet égard, l'Afrique est numériquement importante au Conseil de sécurité des Nations unies. Les États africains représentent près de 28 % de l'ensemble des membres des Nations unies, apportant ainsi un soutien politique régional important aux membres de l'A3, composé de la Tunisie, du Niger et du Kenya. Le bloc A3 joue un rôle essentiel en donnant un contour aux débats du Conseil de sécurité de l'ONU, en contribuant à résoudre l'impasse géopolitique et en orientant l'action collective du Conseil. L'unité africaine est essentielle à la réalisation de ces efforts.

4. Les membres de l'A3 peuvent faire preuve d'unité par le biais de différentes approches. Par exemple, ils peuvent faire des déclarations communes au Conseil, définir des positions de négociation communes pour les documents finaux du Conseil et organiser des conférences de

presse conjointes pour transmettre des messages clés au grand public. En outre, le rôle joué par la Mission permanente d'observation de l'Union africaine auprès des Nations unies est particulièrement important, car il permet de coordonner les activités de l'A3, de faciliter les interactions régulières avec les diplomates et les fonctionnaires à Addis-Abeba en préservant ainsi la mémoire institutionnelle de l'UA et des Nations unies.

5. Les positions unifiées de l'A3 sur les dossiers africains sont renforcées, en particulier lorsqu'elles sont motivées par des décisions du CPS, car elles apportent une légitimité, une crédibilité et une influence dans les engagements de l'A3 avec d'autres membres du Conseil de sécurité des Nations unies. Bien que chaque membre du groupe A3 n'a qu'une influence limitée au sein du Conseil de sécurité des Nations unies, un bloc A3 unifié, en particulier lorsqu'il est soutenu par des positions approuvées par l'ensemble des membres de l'UA, est en mesure d'influencer fortement les résultats du Conseil de sécurité des Nations unies.

6. Il convient de noter que, dans un esprit de coordination des efforts, lors de la 93e réunion tenue le 24 juillet 2020, le CPS a eu une discussion avec l'A3. Au cours de cette réunion, le coordinateur de l'A3 a informé le CPS que Saint-Vincent-et-les-Grenadines a rejoint l'A3 dans le cadre de la formule A3+1 au sein du Conseil de sécurité des Nations unies afin de promouvoir et de défendre les efforts, les intérêts et les positions communes de l'Afrique sur les questions relatives à la paix et à la sécurité en Afrique. Le coordinateur a salué les efforts de l'A3 pour mobiliser le soutien d'autres membres du Conseil de sécurité des Nations unies et a apprécié l'initiative de Saint-Vincent-et-les-Grenadines d'aligner ses positions sur l'A3.

II. OBJECTIF

7. L'objectif de cette réunion est de permettre au CPS et à l'A3, avec les contributions d'Amani Africa et de l'Institut d'études de sécurité (ISS), de délibérer, d'élaborer une stratégie sur les modalités qui se fondent sur le succès de l'unité et des travaux de l'A3, pour une coopération, une coordination, une promotion et une défense efficaces des positions africaines communes sur les questions de paix et de sécurité concernant l'Afrique et ses populations, au regard des orientations fournies par les décisions du CPS et de la Conférence, dans le cadre du processus de prise de décision du Conseil de sécurité des Nations unies, qui a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

8. La réunion sera également l'occasion pour le CPS et l'A3 de mener des délibérations approfondies sur la manière de relever les défis auxquels ils sont confrontés pour consolider l'efficacité de l'action de l'Afrique en promouvant des positions africaines communes et unifiées sur les questions de paix et de sécurité concernant le continent dans le cadre du processus décisionnel du Conseil de sécurité des Nations unies.

9. Il est également attendu que le CPS délibère sur la manière de collaborer efficacement avec Saint-Vincent-et-les-Grenadines et les pays des Caraïbes en général.

III. RÉSULTATS ESCOMPTÉS

10. Les résultats escomptés de cette réunion consisteront à :

- Parvenir à une position unifiée améliorée de l'A3 dans l'ordre du jour du Conseil de sécurité des Nations unies portant sur les intérêts de l'Afrique ;
- Convenir de la marche à suivre sur la meilleure façon d'enrichir et de dynamiser la coopération entre l'A3 et le CPS en tenant compte de la nouvelle dynamique au sein du Conseil de sécurité des Nations unies et sur le paysage de la paix et de la sécurité en Afrique ;
- Accroitre davantage la collaboration avec la sixième région (celle des Caraïbes) pour défendre et promouvoir les positions africaines communes au sein du Conseil de sécurité des Nations unies ; et à
- Rédiger un communiqué reflétant les délibérations du Conseil pendant la réunion.

IV. PARTICIPATION

11. Les participants suivants prendront part à la réunion :

i. États membres du CPS ;
ii. Les membres de l'A3 que sont notamment le Kenya, le Niger et la Tunisie ;
iii. La Commission de l'UA;
iv. Le Bureau des Nations unies auprès de l'UA (UNOAU) ;
v. Amani Africa;
vi. L'Institut pour les études de sécurité (ISS).

V. DATE, HEURE ET LIEU:

12. La réunion se tiendra le **4 mars 2021, à partir de 16 heures, heure locale d'Addis-Abeba, via Zoom**. Le lien sera envoyé un jour avant la date de la réunion.